

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

NOTE SYNTHETIQUE



Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

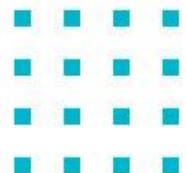
Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : débat d'orientations budgétaires, budget primitif, décisions modificatives, compte financier unique.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances 2021 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Le Compte Financier Unique est soumis aux mêmes dispositions qui s'appliquaient au compte administratif.

La ville de Bruz, s'est portée candidate à l'expérimentation du Compte Financier Unique pour la 3^e vague à compter du 1^{er} janvier 2023. L'exercice 2023 est donc le premier pour lequel la ville vote un compte financier unique.

L'expérimentation du CFU concerne le budget principal et les budgets annexes restauration et ZA Eperon.



LE BUDGET PRINCIPAL

1 – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de la Ville.

► LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2022	2023		
	Rappel CA	Total budgété	Total réalisé	Taux réal.
013 - ATTENUATION DE CHARGES	213 487 €	150 000,00 €	197 055,56 €	131,37%
70 - PRODUITS DE SERVICES	1 668 956 €	1 663 091,00 €	1 823 834,94 €	109,67%
73 - IMPOTS ET TAXES	2 163 515 €	2 191 735,00 €	2 173 641,00 €	99,17%
731 - FISCALITE LOCALE	12 691 687 €	13 261 634,00 €	13 752 740,70 €	103,70%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 382 186 €	3 364 509,00 €	3 445 644,62 €	102,41%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	189 574 €	4 591 000,00 €	5 087 884,49 €	110,82%
76 - PRODUITS FINANCIERS	347 696 €	347 695,00 €	347 696,45 €	100,00%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	310 162 €	0,00 €	412 815,40 €	-
78 - REPRISE PROVISIONS	64 504 €	0,00 €	26 461,12 €	-
TOTAL DES RECETTES REELLES	21 031 766 €	25 569 664,00 €	27 267 774,28 €	106,64%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	8 697 €	33 540,00 €	28 314,40 €	84,42%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21 040 463 €	25 603 204,00 €	27 296 088,68 €	106,61%

Pour 2023, les recettes représentent un volume de 27 296 089 € soit 106,61 % du BP (1,7 M€ de recettes supplémentaires par rapport aux prévisions du BP) réparties en 27 267 774 € de recettes réelles et 28 314 € de recettes d'ordre correspondant aux amortissements des subventions.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 29,73 % par rapport au CA 2022. Les principales hausses concernent le reversement de l'excédent de la ZAC Vert Buisson suite à la dissolution de la SPL NOA pour 4,8 M€, des recettes fiscales et des produits de services en augmentation.

Chapitre 70 – Produits des services du domaine – 7% des recettes réelles

Ce chapitre, impacté par la crise sanitaire les années précédentes, retrouve un niveau normal et est même en progression.

Les produits des services regroupent l'ensemble des montants payés par les usagers pour l'accès aux services publics municipaux (restauration scolaire, garderie périscolaire, ALSH, espaces jeunes, adhésion à la médiathèque, billetterie du Grand Logis, photocopies, remboursement de frais par des budgets annexes ou autres collectivités).

Le chapitre est réalisé à hauteur de 1 823 834,94 € soit 109,67 % du BP 2023.

Les principales recettes supplémentaires concernent une fréquentation en hausse des services éducation (+70K€ notamment le périscolaire par rapport au prévisionnel) et des services culturels (médiathèque, Grand Logis : +17 K€). La régularisation de l'occupation du domaine public pour des travaux importants (angle rue V. Hugo/avenue du Gal de Gaulle) ont permis une augmentation de cette recette de 40 K€ par rapport au prévisionnel. La vente de concession réalise 9 K€ supplémentaires par rapport au prévisionnel. Enfin, Rennes Métropole continue à prendre en charge les fluides des logements mis à disposition de l'Association Accueil Réfugiés Bruzois à hauteur de 24,5 K€.

Chapitre 73 – Impôts et taxes – 8% des recettes réelles

Les impôts et taxes regroupent la dotation de solidarité communautaire, le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes).

En 2023, ils s'évaluent à hauteur de 2 173 641 € soit 10 126 € de plus qu'en 2022. Le taux de réalisation est de 99,17 % du BP 2023.

La dotation de solidarité communautaire est en légère augmentation. Le FPIC est lui en baisse de 18K€ par rapport à 2022 suite au nouveau calcul des indicateurs financiers.

Chapitre 731 – Fiscalité locale – 50 % des recettes réelles

Les produits de fiscalité locale regroupent les impôts ménages (taxe foncière bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires), les droits de place (marchés), les taxes sur l'électricité, sur la publicité et les droits de mutation. En 2023, ils sont de 13 752 740,70 €. Le taux de réalisation est de 103,70 % du BP 2023 (soit un écart de + 491 K€).

Les taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires sont en hausse de 964 K€ par rapport à 2022. La Ville de Bruz bénéficie d'un dynamisme lié à l'augmentation de sa population. Par ailleurs, comme pour toutes les autres communes, les bases fiscales ont été revalorisées de 7,1 % par l'Etat. Les recettes fiscales sont réalisées à hauteur de 13,6 M€.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation, basée sur les flux de cessions, est en diminution par rapport à 2022 mais reste à un niveau important, 944 K€ (+144 k€ par rapport à la prévision).

La TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité) est en hausse de 34% par rapport à 2022. La Ville a touché fin décembre l'accise sur l'électricité versée par l'Etat à hauteur de 153 K€ (nouvelle mesure qui n'était pas prévue au BP). La TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure), après une belle augmentation suite au recensement exhaustif des dispositifs et enseignes publicitaires réalisé est en légère diminution en 2023.

Chapitre 74 – Dotations, participations, subventions – 13 % des recettes réelles

Les dotations, participations et subventions intègrent la Dotation Globale de Fonctionnement, les subventions du département, de la région, de la CAF, les compensations fiscales, les dotations de recensement et titres sécurisés. Elles sont réalisées à hauteur de 3 445 644,62 € (+81 K€ par rapport à la prévision), en augmentation par rapport à 2022 de 63K€.

En 2023, la DGF a été légèrement supérieure de 12 K€ par rapport à la prévision grâce à la fin de l'écrêtement acté en Loi de Finances 2023 et à notre population dynamique. Au niveau des subventions, les services petite enfance,

périscolaire, ALSH, jeunesse et le centre social pour la préfiguration ont perçu des financements de la CAF pour 584 K€. Les services culturels sont soutenus via le contrat départemental de territoire à hauteur de 98 K€. Enfin, les compensations fiscales ont été réalisées à hauteur de 174 K€.

La dotation pour les titres sécurisés est en hausse de 13 K€ par rapport au prévisionnel, une majoration exceptionnelle de 3 K€ a été perçue fin 2023.

Autres Chapitres 75, 76, 77, 78 et 013

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante relèvent des revenus des immeubles loués aux particuliers (*loyers 108 K€ et locations de salles 68K€*) ainsi que quelques pénalités reçues suite à la non régularisation de déclaration préalable de travaux. La recette la plus importante de ce chapitre en 2023 concerne le versement de l'excédent de la ZAC Vert Buisson suite à la dissolution de la SPL NOA pour 4,8M€.

Chapitre 76 : Les produits financiers concernent le fonds de soutien pour la sortie de l'emprunt toxique versé par l'Etat soit 347 695 €.

Chapitre 77 : Les produits exceptionnels comptabilisent des cessions : la maison au 22, rue des Peupliers pour 185 K€, deux parcelles à IDRA sur le secteur de la Haye de Pan pour 173 K€. Des cessions de matériel ont également été réalisées pour un enrouleur, une nacelle, la reprise des équipements de sonorisation du Grand Logis suite au renouvellement. Pour rappel, la prévision pour les cessions est inscrite en recette d'investissement au 024 mais la recette réelle est comptabilisée au 775 en fonctionnement. Les autres recettes de ce chapitre concernent des pénalités, des remboursements de sinistres par l'assurance, des annulations de mandats sur exercices antérieurs (*dégrèvements de taxe foncière*) et l'annulation des charges rattachées à tort à l'exercice précédent.

Chapitre 78 : La Ville a été relaxée pour l'un des contentieux qui l'opposait à l'ancienne responsable de la police municipale. La provision a donc été reprise à hauteur de 20 K€.

Chapitre 013 : Ces recettes concernent les remboursements par l'assurance statutaire des congés maternité, longue maladie, accident du travail... des agents pour 197 K€.

► LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement réalisées pour la gestion quotidienne sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et syndicats et les intérêts de la dette.

2022

2023

	RAPPEL CA	Total budgété	Total réalisé	Taux réal.
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 041 561 €	5 015 518,00 €	4 511 507,92 €	89,95%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 707 002 €	10 490 206,00 €	10 032 158,92 €	95,63%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 570 €	2 570,00 €	2 570,00 €	100,00%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 590 949 €	2 769 770,00 €	2 664 193,21 €	96,19%
66 - CHARGES FINANCIERES	299 362 €	251 000,00 €	239 488,20 €	95,41%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 548 €	20 000,00 €	7 453,41 €	37,27%
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	103 180 €	26 180,00 €	23 180,00 €	88,54%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	16 750 171 €	18 575 244,00 €	17 480 551,66 €	94,11%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 962 495 €	1 904 200,00 €	2 283 030,95 €	119,89%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	5 123 760,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	18 712 666 €	25 603 204,00 €	19 763 582,61 €	77,19%

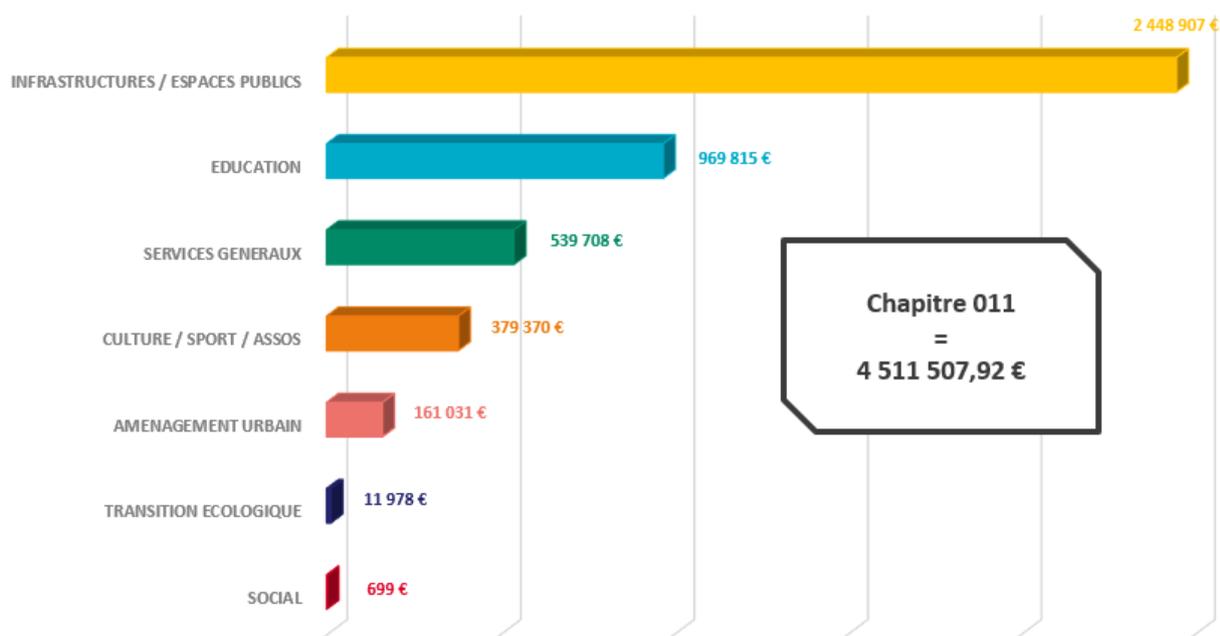
Pour 2023 et hors opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent un volume de 17 480 552 € (19 763 582 € – 2 283 031 € d'amortissements) soit 94,11 % de taux de réalisation.

Chapitre 011 – Charges à caractère général – 26 % des dépenses réelles

Les charges à caractère général englobent ce qui sert à faire fonctionner les services municipaux (*fluides, fournitures, prestations, interventions d'entreprises pour la maintenance et l'entretien...*).

Elles ont été réalisées à hauteur de 90 % et sont en hausse de 12 % par rapport à 2022.

La répartition par pôle se présente comme suit :



INFRASTRUCTURES / ESPACES PUBLICS : 2,4 M€ (- 314 K€ par rapport au prévisionnel)

Des économies ont été réalisées sur les dépenses de fluides : - 339 K€ par rapport au prévisionnel, avec -27 K€ sur l'eau, - 89K€ sur l'électricité (*la ville bénéficiait de l'amortisseur électricité*), - 229 K€ sur le gaz et + 7K€ sur le combustible pour la chaudière bois. Les autres postes en diminution sont les fournitures de petit équipement, location mobilière, honoraires divers avec - 55 K€ cumulé. Les prestations de services, l'entretien et les réparations des terrains et des autres biens mobiliers sont en hausse de 95 K€ par rapport au prévisionnel.

EDUCATION : 970 K€ (+10 K€ par rapport au prévisionnel)

Le pôle éducation rassemble les services multi-accueil, relais petite enfance, accueil de loisirs, périscolaire, enseignement, écoles, jeunesse et cuisine centrale. En retirant les dépenses visant le reversement des recettes au budget annexe restauration de 707 K€ (+ 66K€ par rapport au prévisionnel de recettes supplémentaires reversées), les dépenses s'élèvent à 260 K€. Considérant cela, tous les postes de dépenses sont en dessous du prévisionnel.

SERVICES GENERAUX : 539 K€ (- 182 K€ par rapport au prévisionnel)

Les services généraux regroupent les services accueil/population, finances/achats publics, informatique, communication, direction générale, assemblée, ressources humaines, police municipale.

L'ensemble de ces services n'a pas consommé les budgets alloués. Certaines dépenses sont reportées à 2024 (*ex. l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la concession du mobilier urbain*), d'autres concernent des provisions pour des honoraires d'avocats ou risques contentieux auxquels les services n'ont pas eu recours en 2023.

CULTURE / SPORT / ASSOS : 379 K€ (- 15 K€ par rapport au prévisionnel)

Les enveloppes ont été globalement respectées. Les dépenses en hausse sont les prestations de services (*notamment pour le Grand Logis qui subit l'inflation au travers des coûts de location du matériel, alimentaires avec le réapprovisionnement bar, les frais de représentation...*). Le coût des locations immobilières (*gymnase collègue, COJO*) reste stable. Des économies ont été réalisées sur les animations.

AMENAGEMENT URBAIN : 161 K€ (+ 14 K€ par rapport au prévisionnel)

Le service urbanisme provisionne chaque année des sommes en frais d'actes et de contentieux. Les dépenses en hausse sont les taxes foncières et autres impôts locaux soit + 14K€ par rapport au prévisionnel, les charges locatives + 4K€.

TRANSITION ECOLOGIQUE : 12K € (- 11K€ par rapport au prévisionnel)

Plusieurs animations au travers d'ateliers participatifs et actions de sensibilisation ont été mises en place en 2023 : réseau des transitions, actions avec la Ligue de Protection des Oiseaux Bretagne, fête du vélo et ec(h)os d'énergie.

SOCIAL : 699 € (- 4 K€ par rapport au prévisionnel)

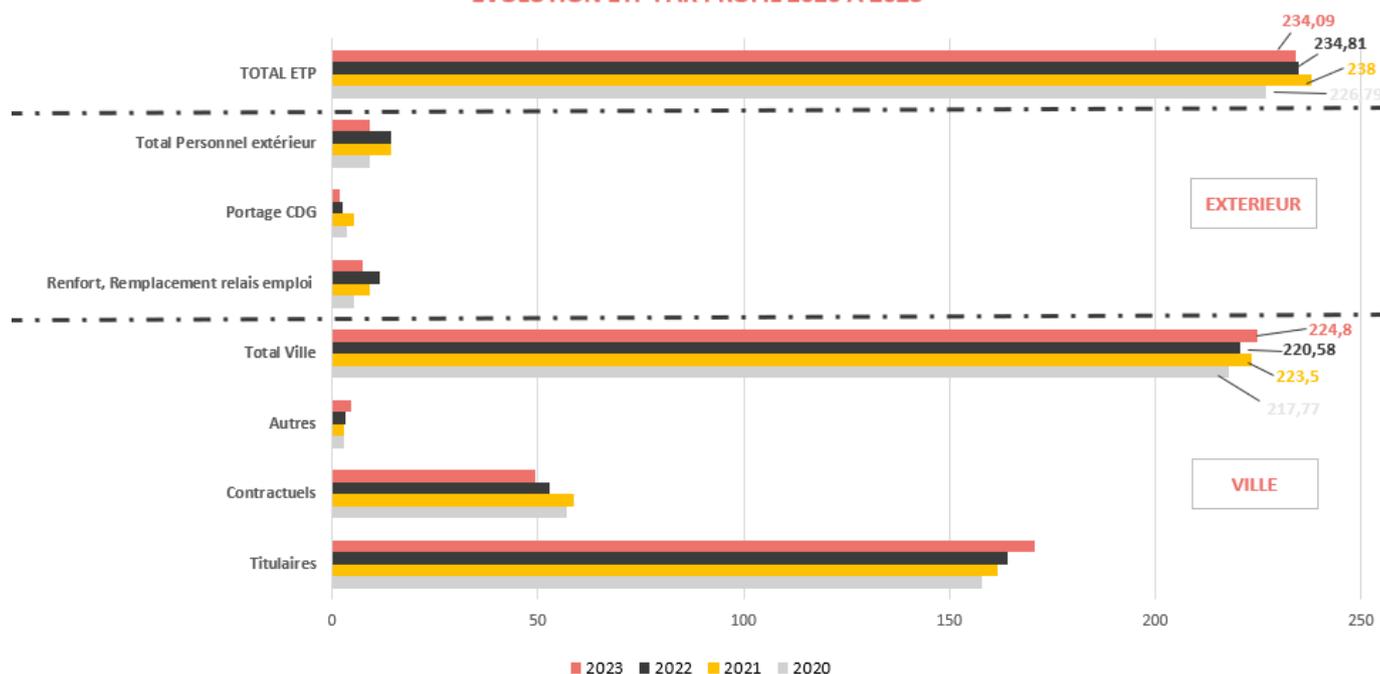
La préfiguration du centre social s'est achevée en 2023 avec la création de l'association l'Escale en septembre.

Chapitre 012 – Charges de personnel – 57 % des dépenses réelles

Les charges de personnel englobent la rémunération des agents travaillant au sein de la Ville de Bruz.

Les ETP (*Equivalent Temps Plein*) Ville progressent de 1,9% (220 ETP à 224 ETP) alors que les ETP personnel extérieur diminuent de 14 à 9 ce qui fait donc stagner les ETP entre 2022 et 2023.

EVOLUTION ETP PAR PROFIL 2020 A 2023



La masse salariale, quant à elle, évolue de 3,35 % entre 2022 et 2023 passant de 9,7 M€ à 10,03 M€.

Ce sont principalement les actions mises en place par l'Etat pour améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires qui impactent la masse salariale de la Ville.

Sous l'effet de l'inflation, au cours de l'année 2022, le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux a eu tendance à diminuer. Gelé depuis une décennie, à l'exception d'une revalorisation ponctuelle en 2016, le point d'indice a été revalorisé à hauteur de + 3,5 % à compter du 1er juillet 2022 puis de 1,5% au 1er juillet 2023.

Par ailleurs, la masse salariale progresse mécaniquement, sous l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et des mesures de grade et des promotions internes.

Toutes ces mesures exogènes, valorisant le pouvoir d'achat des agents de la Ville, ont représenté presque 250 K€ en 2023.

A tout cela, s'ajoute la création d'heures pour le renfort de 2 services en 2023 (*temps de décharge administrative pour une référente du service écoles et mise en place d'une astreinte électrique au niveau des services techniques en semaine*), l'impact en année pleine des créations de postes 2022 soit un total de 230 K€.

Des économies ont par ailleurs été réalisées notamment avec des postes en attente de recrutement et non pourvus sur plusieurs mois (*poste de directeur général des services vacant 6 mois par exemple*).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – 15 % des dépenses réelles

Les autres charges de gestion courante affichent un réalisé de 2 664 193,21 €, soit 96 % d'exécution par rapport au BP 2023. Pour rappel, en 2022, les dépenses étaient de 2 590 949 €. Elles sont en hausse de 3 %.

Ce chapitre regroupe **les subventions aux organismes de droit privé à hauteur de 881 445,46 € (981 524,22€ en 2022)**.

- Les associations locales (*dans les domaines du sport, de la culture, de l'action sociale ou de la transition écologique*), en fonction des demandes déposées, ont perçu 255 K€ en 2023 (275 K€ en 2022).
- Le coût des contrats d'association : 454K€. Ils regroupent les dotations pour les écoles privées et subventionnent les classes transplantées. La hausse est de 62K€ par rapport à 2022 (*coût élève en augmentation*).
- L'action en faveur de la crèche associative du jardin des lutins s'élève à 102 K€.
- La subvention de la ville en faveur des œuvres sociales pour le personnel n'a pas été versées en 2023 à cause d'un excédent de trésorerie (*non réalisation de 55 K€*).
- La subvention au Point accueil emploi est en hausse par rapport à 2022 en passant de 35K€ à 41 K€.
- Le centre social a perçu une subvention de 30K€ dès son lancement en septembre 2023 (*la somme inscrite au BP était de 50 K€*).

Les subventions pour le syndicat de la Conterie et le syndicat de musique Rive Sud s'élèvent respectivement à 196 K€ et 406 K€. Celle de la piscine, même si une contribution supplémentaire a été demandée, est en baisse de 18 K€ par rapport à 2022. Concernant le SIM, l'apport des communes membres a été supérieur, +70 K€ pour la Ville de Bruz.

339 K€ ont été versés au **CCAS**, en augmentation de + 94 K€ par rapport à 2022. L'équipe a en effet été renforcée avec l'arrivée d'un nouveau travailleur social en 2023.

La prise en charge du **déficit du budget annexe cuisine centrale : 440 K€** soit -57 K€ par rapport au prévisionnel. La prévision du budget annexe était prudente. Grâce à un niveau de dépenses plus faible, plus de recettes et l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2022, la prise en charge a été plus faible.

Les autres dépenses de ce chapitre concernent les redevances et licences informatiques (84 K€ - *conforme aux prévisions*), les droits SACEM (+ 35 K€ *par rapport au prévisionnel*) et les indemnités des élus en baisse – 9K€ par rapport à 2022.

Autres chapitres 66, 67, 68, 022 et 014

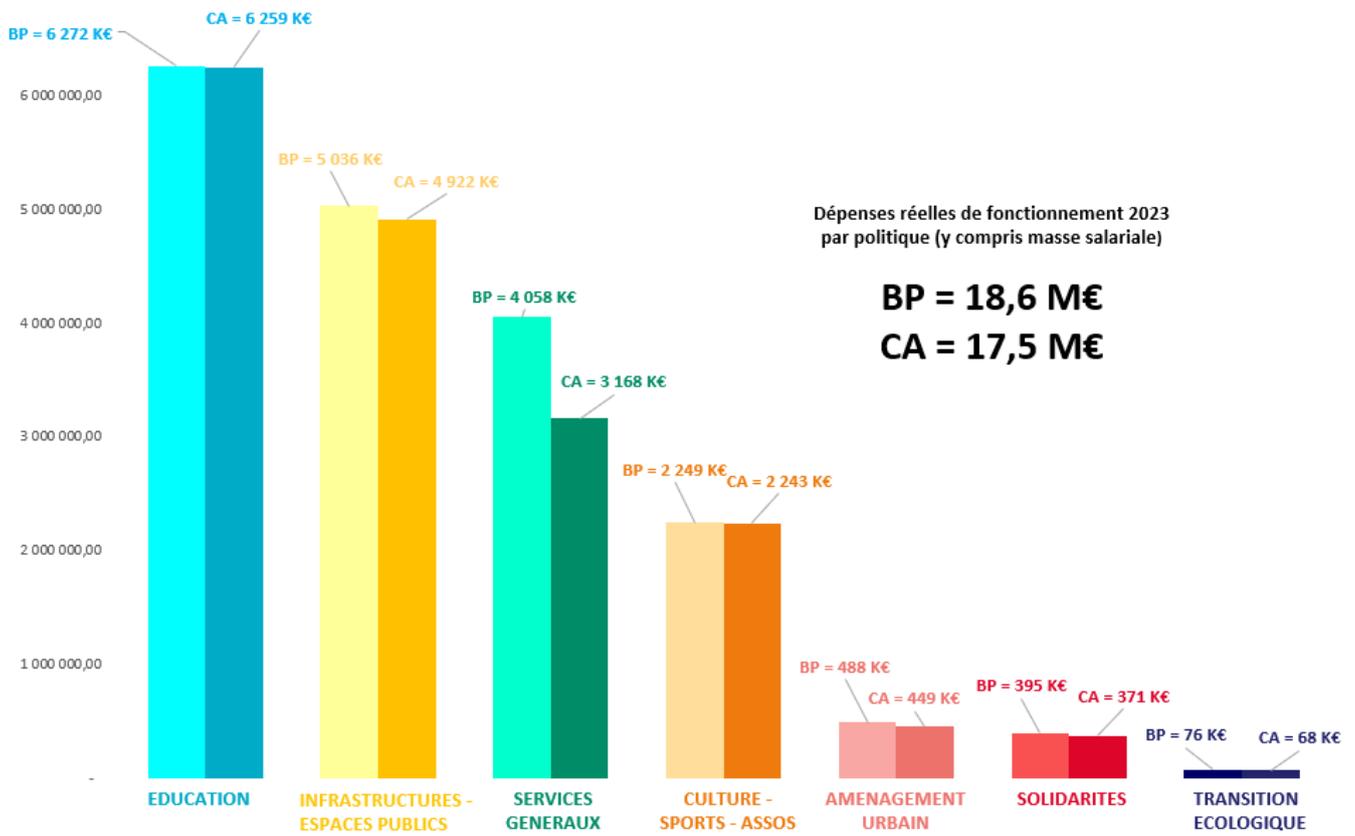
Chapitre 66 : Les charges financières, intérêts de la dette et de la ligne de trésorerie, pour 239 488 €.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles, titres annulés sur exercices antérieurs (*périscolaire et droits de place*), pour 7 453 €.

Chapitre 68 : Les dotations et provisions pour 23 180 €.

Chapitre 014 : Les atténuations de produits stables à 2 570 € concernent l'attribution de compensation depuis le transfert de la GEMAPI à Rennes Métropole.

Vue synthétique des dépenses réelles de fonctionnement par pôle



2 – La section d'investissement

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

► LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour les recettes, il s'agit principalement des subventions d'investissement, du FCTVA (*Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée*), de l'affectation du résultat de l'exercice précédent et des nouveaux emprunts souscrits.

	2022	2023				
	Rappel CA	Total budgété	Total réalisé	Taux réal.	RAR 2023	Taux de réal. Avec RAR
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 673 536 €	2 667 798,00 €	2 671 299,06 €	100,13%	- €	100,13%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	857 144 €	733 134,00 €	741 296,49 €	101,11%	157 544,00 €	122,60%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	40 000,00 €	316,00 €	0,79%	- €	0,79%
23 - AVANCES VERSEES SUR COMMANDES	2 215 €	0,00 €	0,00 €	-	- €	
024 - PRODUITS DE CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	- €	534 248,00 €	0,00 €	0,00%	- €	0,00%
TOTAL DES RECETTES REELLES	4 532 894 €	3 975 180,00 €	3 412 911,55 €	85,86%	157 544,00 €	89,82%
040 - AMORTISSEMENTS ET ECRITURES DE CESSIONS	1 962 495 €	1 904 200,00 €	2 283 030,95 €	119,89%	- €	119,89%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	113 563 €	50 000,00 €	8 112,77 €	16,23%	- €	16,23%
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	5 123 760,00 €	0,00 €	0,00%	- €	0,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 608 952 €	11 053 140,00 €	5 704 055,27 €	51,61%	157 544,00 €	53,03%

Les recettes réelles d'investissement sont réalisées à hauteur de 86 % soit 3 412 911,55 € pour un total budgété de 3 975 180 €. Les restes à réaliser 2023 sont de 157 544 €.

Avec les recettes d'ordre le taux de réalisation passe à 52 % pour un total de 5 704 055,27 € [*recettes réelles 3 412 911 € + recettes d'ordre (amortissements, écritures de cessions et d'intégration) 2 291 143,72 €*].

Les recettes sont détaillées ci-dessous. La Ville n'a pas eu besoin de contracter d'emprunt pour financer ses investissements.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre est réalisé à hauteur de 2 671 299 € pour un total budgété 2 667 798 €, soit un taux de réalisation de 100,13 %. Il se décompose de la façon suivante : 2,327 M€ d'affectation du résultat de l'année 2022 à la section de fonctionnement pour financer les investissements et 343 K€ de FCTVA.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Elles sont réalisées à hauteur de 741 296,49 € pour un budget de 733 134 € soit un taux de réalisation de 101,11 %.

Cela concerne les subventions suivantes :

- Maison Des Enfants : 200 K€ de fonds de concours Rennes Métropole, 80 K€ de l'Etat au titre de la DSIL, 228 K€ de la CAF ;
- Plateaux sportifs : 86,6 K€ des fédérations sportives de foot et basket ;
- Système de sécurité incendie du Grand Logis : 60 K€ de l'Etat au titre de la DSIL ;
- Végétalisation de la cour d'école Champ l'Evêque : 42 K€ de l'Agence de l'Eau ;
- Logiciel RPE : 16 K€ dont 2 K€ CAF et 14 K€ des communes membres du groupement ;
- E=MCB : 15 K€ de l'Etat au titre de la DETR.

Les restes à réaliser 2023 d'un montant de 157 544 € sont les suivants :

- Moulin du Boël : 79 K€ de fonds de concours Rennes Métropole ;
- Végétalisation des cours d'écoles : 42 K€ de l'Agence de l'Eau ;
- Acquisition matériel de sonorisation du Grand Logis : 21K€ du Conseil Régional ;
- Végétalisation des cimetières : 15 K€ de fonds de concours Rennes Métropole.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Le chapitre 16 en recettes est utilisé en 2023 comme emprunt d'équilibre et n'a pas été contracté. Le réalisé en 2023 de 316 € correspond au dépôt de garantie pour l'occupation du Grand Patis.

► LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2022	2023				
	RAPPEL CA	Total budgété	Total réalisé	Taux réal.	RAR 2023	Taux de réal. Avec RAR
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	141 667 €	268 283,20 €	137 011,02 €	51,07%	52 685,22 €	70,71%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	- €	359 166,67 €	318 282,79 €	88,62%	0,00 €	88,62%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 214 161 €	2 332 464,44 €	1 133 286,46 €	48,59%	496 498,58 €	69,87%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 089 996 €	4 479 917,68 €	1 533 460,84 €	34,23%	149 359,59 €	37,56%
AP 20221 - 4E GROUPE SCOLAIRE	8 679 €	451 660,00 €	220 246,35 €	48,76%	- €	48,76%
AP 20231 - RENOVATION HOTEL DE VILLE	- €	40 000,00 €	18 113,57 €	45,28%	- €	45,28%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 086 422 €	2 127 100,00 €	2 125 979,84 €	99,95%	- €	99,95%
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	147 087 €	37 100,00 €	37 000,00 €	99,73%	- €	99,73%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERE	- €	48 000,00 €	47 941,00 €	99,88%	- €	99,88%
10 - DOTATION FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	21 000,00 €	20 971,40 €	99,86%	- €	99,86%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 688 011,66 €	10 164 691,99 €	5 592 293,27 €	55,02%	698 543,39 €	61,89%
001 - SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ	- €	804 908,01 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
040 - OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	8 697 €	33 540,00 €	28 314,40 €	84,42%	0,00 €	84,42%
041 - OP. D'ORDRE DE TRANSFERT A L'INT. SECTION	113 563 €	50 000,00 €	8 112,77 €	16,23%	0,00 €	16,23%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 810 271,76 €	11 053 140,00 €	5 628 720,44 €	50,92%	698 543,39 €	57,24%

Les dépenses réelles d'investissement sont réalisées à hauteur de 5 592 293,27 € soit 55 %. Avec les restes à réaliser de 698 543,39 €, le taux de réalisation est de 62 %.

Les dépenses d'ordre sont de 36 427,17 € (*amortissement des subventions et écritures d'intégration*) soit un total au CA en dépenses d'investissement de 5 628 720,44 €.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Ce chapitre regroupe, d'une part, les études et, d'autre part, les logiciels et licences pour un réalisé total de 137 011,02 € soit un taux de réalisation de 51 %.

Les restes à réaliser 2023 sont de 52 685,22 €, soit un taux de réalisation avec RAR de 71 % :

	<p>Logiciels et licences BP 79 K€ / CA 23 K€</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Logiciels divers (RH, Vie asso) : 12 K€ • Evolution logiciel éducation : 4 K€ • Vidéo des vœux : 2.5 K€
	<p>Frais d'études BP 189 K€ / CA 114 K€</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes ZAC multisites : 54 K€ • Etude urbaine : 50 K€ • Etudes des arbres remarquables : 4 K€ • Diagnostics techniques équipements sportifs Ker Lann: 4 K€

Les restes à réaliser sont de 52 685,22 € et regroupent :

- Les études pré-opérationnelles pour la future ZAC multisites : 44 K€ ;
- Le solde de l'étude sur l'optimisation et la valorisation de l'espace culturel du Grand Logis : 4 K€ ;
- Le solde des études des arbres remarquables : 3 K€.

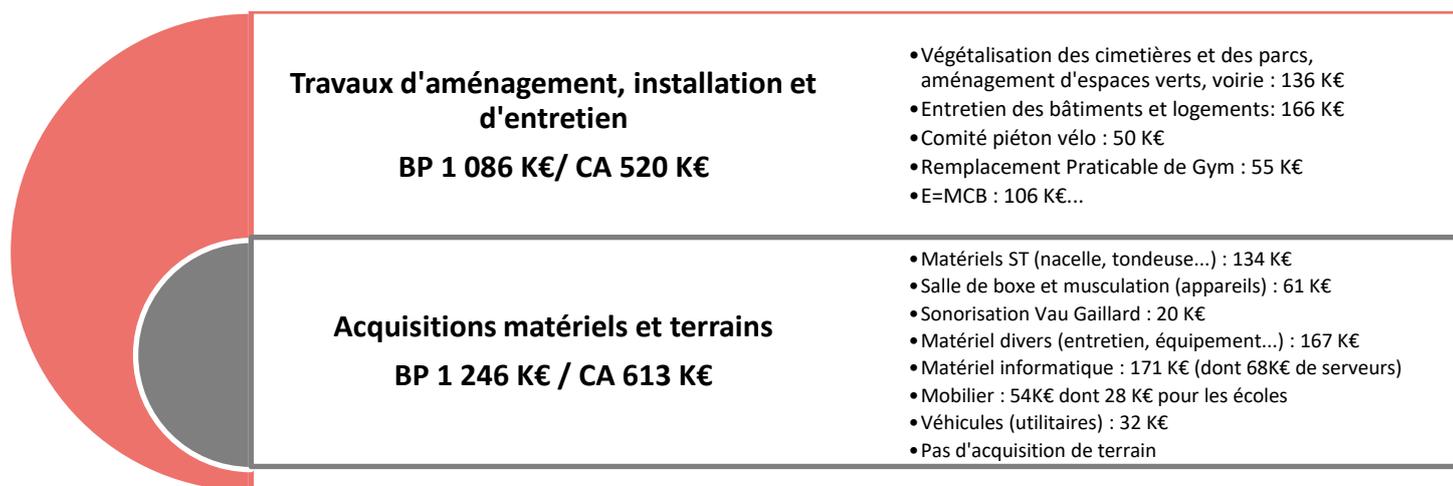
Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées

La seule inscription sur ce chapitre concernait un reste à réaliser 2022 pour le versement du solde du fonds de concours à Rennes Métropole pour les travaux de la Place du Docteur Joly. L'appel de fonds a été envoyé par Rennes Métropole et mandaté pour 318 282,79 €.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Le chapitre 21 regroupe d'une part les travaux d'aménagement et d'entretien et d'autre part les acquisitions de matériels et terrains pour un réalisé 2023 de 1 133 286,46 €, soit un taux de réalisation de 49 %. Les RAR 2023 sont de 496 498,58 € (*taux de réalisation avec RAR : 70 %*).

Les principales dépenses sont :



Les restes à réaliser 2023 sont de 496 498,58 €. Les principaux sont répartis comme suit :

- Travaux de végétalisation : 99 K€ (88 K€ cimetière et 11 K€ fontaine Vert Buisson) ;
- Remplacement du groupe froid à la cuisine centrale : 80 K€ ;
- Rénovation intérieure des vestiaires de foot : 76 K€ ;
- Acquisition d'un tracteur d'occasion : 45 K€ ;
- Renouvellement des réseaux : 31 K€ ;
- Matériel informatique : 14 K€ pour les écoles, 2 K€ pour les services de la ville ;
- Rénovation intérieure de l'école Jacques Prévert : 12 K€ ;
- E=MCB complexe sportif : 15 K€ ;
- Réfection noue de l'église : 12 K€ ;
- Modification de la chaufferie Champ l'Evêque : 12 K€ ;
- Remplacement de fenêtre : 23 K€ ;
- Fourniture et pose de batterie hydraulique : 11 K€ ;
- Entretien de bâtiments divers : 20 K€.

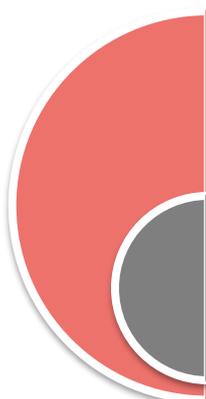
Chapitre 23 – Travaux en cours

Le chapitre 23 regroupe les constructions et aménagements importants de la Ville. Les dépenses 2023 sont à hauteur de 1 533 460,84 € pour un budget 4 479 917,68 €, soit un taux de réalisation de 34,23 %.

Les restes à réaliser 2023 sont de 149 359,59 soit un taux de réalisation avec RAR de 37,56%.

Pour rappel, un peu plus de 2 M€ étaient inscrits mais non affectés sur des opérations particulières ce qui explique le faible taux de réalisation. En réalité, tous les investissements prévus ont été réalisés ou lancés en fin d'année.

Les travaux en 2023 ont concerné des travaux qui avaient débuté sur des exercices antérieurs et qui se sont achevés en 2023 (*salle Tabarly : création salle de boxe et musculation et rénovation du dojo, création des plateaux sportifs*). Les projets démarrés en 2023 concernent le réaménagement et la végétalisation des cours d'école.

	Constructions BP 3 747 K€ / CA 984 K€	<ul style="list-style-type: none"> • Plateaux sportifs : 393 K€ • Bardage Grand Logis : 169 K€ • Végétalisation cour Ch. l'Evêque : 97 K€ • Solde travaux (MDE, ancien marché HDV, travaux place Joly) : 298 K€ • Installation cavurnes : 27 K€
	Installations / Agencements BP 732 K€ / CA 549 K€	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation de la chaufferie du Vert Buisson : 343 K€ • Sonorisation du Grand Logis : 126 K€ • Travaux de cheminement doux : 80 K€

Les Restes à réaliser sont de 149 359,59 €. Les principaux sont les suivants :

- Ravalement Grand Logis : 44 K€ ;
- Rénovation des chaufferies : 38 K€ ;
- Réaménagement de la cour d'école Cham l'Evêque : 36 K€ ;
- Maitrise d'œuvre pour le remplacement de la toiture Jacques Prévert : 21 K€.

Opération d'équipement : 20221 – 4^{ème} groupe scolaire

	TOTAL AP	CP 2023	CA 2023	Taux de réalisation
Travaux en cours	9 500 000,00 €	451 660,00 €	220 246,35 €	48,76%

Concernant l'autorisation de programme (AP) du 4^e groupe scolaire, 220 246,35 € ont été exécutés en 2023 sur les crédits de paiement (CP) 2023. Les dépenses se rapportent à la rémunération des architectes dans le cadre du jury de concours, la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage et celle de l'architecte retenu pour les premières phases.

Opération d'équipement : 20231 – Rénovation de l'Hôtel de Ville

	TOTAL AP	CP 2023	CA 2023	Taux de réalisation
Travaux en cours	1 400 000,00 €	40 000,00 €	18 113,57 €	45,28%

A propos de l'autorisation de programme (AP) de la rénovation de l'Hôtel de Ville, le marché de maîtrise d'œuvre a été relancé en 2023. 18 113,57 € ont, pour le moment, été réalisés sur ce programme estimé à 1,4 M€.

3 – Résultats du budget principal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	19 763 582,61 €	5 628 720,44 €
Soldes d'exécution reporté (déficit)		- 804 908,01 €
Recettes	27 296 088,68 €	5 704 055,27 €
Résultat	7 532 506,07 €	- 729 573,18 €

Avec prise en compte des restes à réaliser 2023 de -540 999,39 €, le résultat final 2023 est de 6 261 933,50 €.

Au budget primitif 2024, le résultat de fonctionnement excédentaire de 7 532 506,07 € sera affecté en recettes d'investissement au 1068 et le résultat d'investissement déficitaire de 729 573,18 € sera inscrit en dépenses d'investissement au 001.

4 – Informations sur les ratios 2023

La déclinaison des ratios financiers obligatoires est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales.

La population totale de la Ville de Bruz, selon de dernier recensement, est de 20 118 habitants.

Ratios financiers	CFU 2023
Ratio n°1 Dépenses réelles de fonctionnement/Population	1 504,68
Ratio n°2 Recettes réelles de fonctionnement/Population	2 071,26
Ratio n°3 Dépenses d'équipement brut/Population	477,03
Ratio n°4 Encours de la dette/Population	81,00
Ratio n°5 D.G.F./Population	272,54
Ratio n°6 Dépenses de personnel /D.R.F	56,47
Ratio n°7 D.R.F. + Remb de la dette en capital / R.R.F.	80,96
Ratio n°8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / R.R.F)	27,35
Ratio n°9 Taux d'épargne nette (Epargne nette / R.R.F)	19,04
Ratio n°10 Ratio d'endettement (encours de la dette / R.R.F)	3,91

LES BUDGETS ANNEXES

1 – Le budget annexe restauration

► SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023		
	Rappel CA	Total Budgété	Total réalisé	Taux de réalisation
CHAP 70 : PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	637 592,13	651 999,35	721 635,96	110,68%
CHAP 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	471 500,75	497 000,00	440 951,90	88,72%
CHAP 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS	39,28	0,00	0,00	-
CHAP 002 : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	57 851,65	0,00	0,00%
Total : Recettes de fonctionnement	1 109 092,88	1 206 851,00	1 162 587,86	96,33%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 162 587,86 € au total, soit 96 % de réalisation. La facturation des familles à hauteur de 722 K€ est supérieure à la prévision de 70 K€. La fréquentation est en hausse et les tarifs ont été augmentés de 6% au 1^{er} septembre. Le versement de la subvention d'équilibre par le budget principal, s'élève à 440 000 €.

LIBELLE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023		
	Rappel CA	Total Budgété	Total réalisé	Taux de réalisation
CHAP 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL	617 611,82	718 100,00	679 558,32	94,63%
CHAP 012 : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	385 685,82	399 999,13	389 297,30	97,32%
CHAP 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	52 241,35	63 000,00	55 076,93	87,42%
CHAP 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	18 809,08	25 500,00	25 356,96	99,44%
CHAP 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	251,87	0,00	0,00%
Total Dépenses de fonctionnement	1 074 348,07	1 206 851,00	1 149 289,51	95,23%

Les dépenses de fonctionnement sont de 1 149 289,51 € au total, soit un taux de réalisation de 95 %. Le chapitre 011, charges à caractère général, est consommé à hauteur de 680 K€, en majorité par la ligne alimentation (607 K€) qui subit encore les effets de l'inflation. Concernant les fluides, le réalisé est de 43 K€, soit beaucoup moins que la prévision.

Les charges de personnel sont stables par rapport à 2022 avec un réalisé de 389 297,30 € soit +3,6 K€ par rapport à 2022. On note que le recours au personnel extérieur a été plus importants que les années précédentes en raison des nombreuses absences du personnel titulaire.

Enfin, le budget étant soumis à TVA, des écritures de proratisation de TVA sont réalisées au chapitre 65, Autres charges de gestion courante.

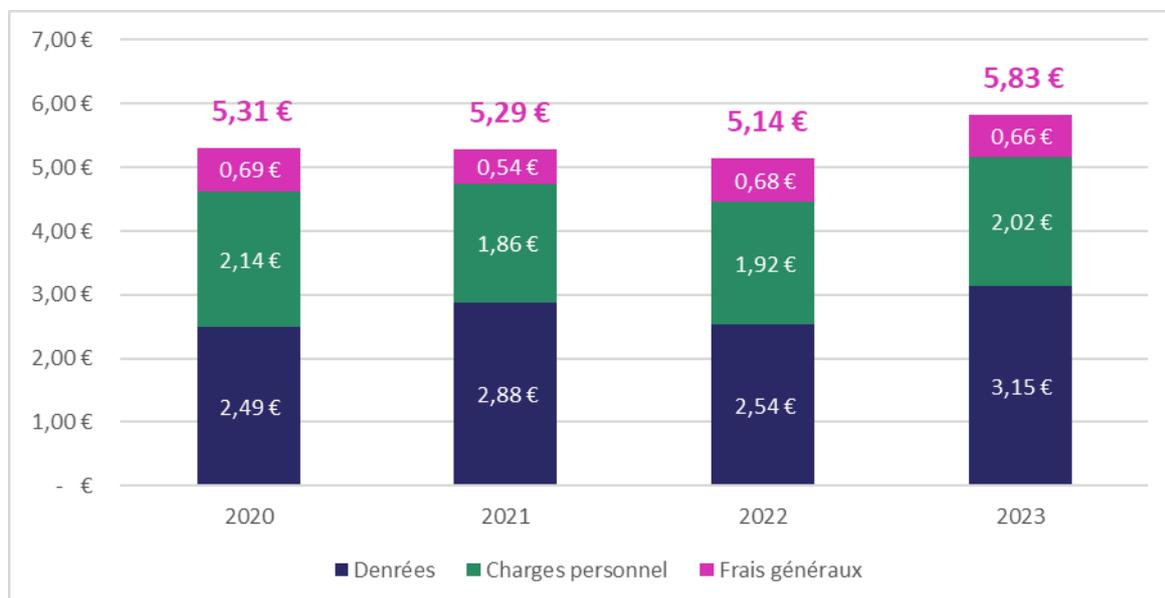
► FOCUS EVOLUTION ET COUT DES REPAS

Le nombre de repas produits pour l'année 2023 est en baisse par rapport à 2022 (environ 8 000 de moins). Cette baisse s'explique par une meilleure adéquation entre le nombre de repas produits et le nombre de repas réels. En effet l'écart s'est nettement réduit entre 2022 et 2023 grâce aux actions mises en place par les services cuisine centrale et école notamment sur les repas scolaires. C'est maintenant au niveau de l'ALSH qu'il faut travailler pour un meilleur ajustement.

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total général
2022													
repas produits	18 308	12 897	24 113	14 919	21 618	21 436	9 370	3 262	24 545	16 500	18 394	15 058	200 420
repas réels	15 203	11 919	22 642	13 555	21 396	20 759	7 620	2 692	23 916	16 186	17 493	14 084	187 465
Ecart produits/réels	3 105	978	1 471	1 364	222	677	1 750	570	629	314	901	974	12 955
2023													
repas produits	21 860	12 393	17 513	9 386	18 292	22 901	9 446	3 352	22 708	16 855	20 690	17 514	192 910
repas réels	21 497	12 125	16 920	8 917	18 309	22 442	8 625	3 142	21 300	16 675	20 499	17 261	187 712
Ecart produits/réels	363	268	593	469	- 17	459	821	210	1 408	180	191	253	5 198

Au niveau du coût des repas (sortis de la cuisine centrale), malgré le nombre de repas en baisse, il est en augmentation en raison des dépenses alimentation plus élevées (forte inflation) et de la masse salariale en augmentation suite aux mesures gouvernementales.

Le coût est de 5,83 € par repas sorti de la cuisine centrale en 2023. La cuisine centrale s'est dotée d'un outil de gestion en 2023, dont le paramétrage est en cours de finalisation, afin de mieux suivre ce coût et pouvoir faire des ajustements pour le maîtriser.



► SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023		Taux de réalisation
	Rappel CA	Total Budgété	Total réalisé	
CHAP 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 391,31	31 351,00	30 231,62	96,43%
Total : Dépenses d'investissement	42 391,31	31 351,00	30 231,62	96,43%
CHAP 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	15 560,00	0,00	0,00	
CHAP 040 : DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	18 809,08	25 500,00	25 356,96	99,44%
CHAP 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	251,87	0,00	0,00%
CHAP 001 : RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	5 599,13	0,00	0,00%
Total : Recettes d'investissement	34 369,08	31 351,00	25 356,96	80,88%

En dépenses d'investissement, on note un réalisé de 30 231,62 € répartis en 2 585,38 € pour du matériel informatique (*PC et écran*), 33 692,57 € dont 9 042,00 € pour un coupe légumes et 24 650,57 € pour du matériel (*bacs, chariot de cuisine, table de travail...*) soit une réalisation de 96,43 %.

La section d'investissement s'équilibre avec la dotation aux amortissements s'élevant à 25 356,96 €.

► RESULTATS

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 149 289,51 €	30 231,62 €
Recettes	1 162 587,86 €	25 356,96 €
Soldes d'exécution reporté (excédent)	57 851,65 €	5 599,13 €
Résultat	71 150,00 €	724,47 €

L'excédent de fonctionnement de 71 150 € sera repris en recettes de fonctionnement, au 002, au BP 2024.
L'excédent d'investissement de 724,47 € sera repris au 001, en recettes d'investissement au BP 2024.

2 – BUDGET ANNEXE ZA EPERON

► SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget annexe ZA Eperon est un budget soumis à TVA avec une comptabilité de stocks.

C'est une comptabilité obligatoire pour les lotissements et zone d'activités car les terrains ne doivent pas entrer dans notre inventaire dans la mesure où une fois les travaux réalisés, ils sont cédés. Toutes les écritures se font en section de fonctionnement y compris les travaux. Une fois la zone aménagée, les ventes de terrains commencent. Aucune vente n'a été réalisée en 2023. Les lots 12 – 13 – 14 seront cédés au département et le lot 15 restant, sera cédé à la société PRIMMOSENS.

Le prix au m² a été augmenté en 2023, en passant de 29,14 € au m² à 45 € au m².

Le stock final constaté en écriture d'ordre est de 139 823,13 €.

Les dépenses réalisées concernent les travaux de compensation de zones humides et les frais de contentieux avec la société KLC pour les lots 11 – 12 – 13, ainsi que la restitution des prix de vente des parcelles faisant objet de la procédure.

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023		
	RAPPEL CA	Total budgété	Réalisé	TAUX DE REAL.
CHAP 70 : PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	43 943,12	0,00	0,00	-
CHAP 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	100,38	2 000,16	1992,59%
CHAP 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	222 141,02	389 683,83	139 823,13	35,88%
CHAP 043 : OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	0,00	3 178,00	3 177,58	-
CHAP 002 : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	387 542,79	0,00	0,00%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	266 084,14	780 505,00	145 000,87	18,58%
CHAP 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 215,90	70 000,00	9 477,58	13,54%
CHAP 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	101,79	0,00	0,00%
CHAP 67 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	300 000,00	271 599,67	90,53%
CHAP 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	172 961,85	139 180,00	139 179,17	100,00%
CHAP 043 : OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	0,00	3 178,00	3 177,58	99,99%
CHAP 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	268 045,21	0,00	0,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	208 177,75	777 327,00	423 434,00	54,47%

► SECTION D'INVESTISSEMENT

A l'ouverture du budget, on enregistre l'acquisition des terrains et les travaux en dépenses de fonctionnement et à la fin de chaque exercice comptable, on constate la valeur du stock c'est-à-dire le prix de revient de l'aménagement constitué de l'ensemble de ces charges à l'aide d'écritures d'ordre aux chapitres 042 et 040. La section d'investissement comptabilise donc uniquement des écritures d'ordre.

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023		
	RAPPEL CA 2022	Total budgété 2023	Réalisé 2023	TAUX DE REAL.
CHAP 040 : DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	222 141,02	389 683,83	139 823,13	35,88%
CHAP 001 : RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	139 179,17	0,00	0,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	222 141,02	528 863,00	139 823,13	26,44%
CHAP 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	121 637,79	0,00	0,00%
CHAP 040 : DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	209 020,79	139 180,00	139 179,17	100,00%
CHAP 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	268 045,21	0,00	0,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	209 020,79	528 863,00	139 179,17	26,32%

Le budget sera clôturé lorsque l'ensemble des terrains aura été vendu.

RÉSULTAT DU BUDGET ZA EPERON

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	423 434,00 €	139 823,13 €
Recettes	145 000,87 €	139 179,17 €
Solde d'exécution reporté	387 542,79 €	-139 179,17 €
Résultat	109 109,66 €	- 139 823,13 €

L'excédent de fonctionnement de 109 109,66 € sera repris en recettes de fonctionnement, au 002, au BP 2024. Le déficit d'investissement de 139 823,13 € sera repris au 001, en dépenses d'investissement au BP 2024.